

L'ACQUISITION DU SAINT SUAIRE PAR LA MAISON DE SAVOIE EN 1453: DE NOUVEAUX
TEXTES

Author(s): Eva Pibiri

Source: *Rivista di storia della Chiesa in Italia*, Vol. 57, No. 1 (GENNAIO-GIUGNO 2003), pp.
155-164

Published by: Vita e Pensiero — Pubblicazioni dell'Università Cattolica del Sacro Cuore

Stable URL: <https://www.jstor.org/stable/43050087>

Accessed: 25-03-2020 18:17 UTC

JSTOR is a not-for-profit service that helps scholars, researchers, and students discover, use, and build upon a wide range of content in a trusted digital archive. We use information technology and tools to increase productivity and facilitate new forms of scholarship. For more information about JSTOR, please contact support@jstor.org.

Your use of the JSTOR archive indicates your acceptance of the Terms & Conditions of Use, available at
<https://about.jstor.org/terms>



JSTOR

Vita e Pensiero — Pubblicazioni dell'Università Cattolica del Sacro Cuore is collaborating with JSTOR to digitize, preserve and extend access to *Rivista di storia della Chiesa in Italia*

NOTE E DOCUMENTI

L'ACQUISITION DU SAINT SUAIRE PAR LA MAISON DE SAVOIE EN 1453: DE NOUVEAUX TEXTES*

Les registres du Conseil de Genève ont permis de situer la date des trois ostensions du Saint Suaire survenues – suite à l'arrivée de la comtesse Marguerite de Villarseyssel en ville – le 26 février à Plainpalais, près du couvent des Frères Prêcheurs, avant le 20 mars, vraisemblablement près des Franciscains de Rive, et enfin le 25 mars dans la chapelle de noble Jean de Rolle¹. Ces textes ne mentionnent en aucune manière le duc Louis de Savoie ou des membres de sa famille. Ce n'est que par un acte daté à Genève du 22 mars 1453, qui n'évoque toutefois pas le Saint Suaire, qu'une transaction entre Marguerite de Villarseyssel et Louis de Savoie est connue. A cette date, le duc inféode à la comtesse la châteltenie de Miribel, près de Lyon, suite à la cession de ses droits sur Varambon² et «contre de nombreux et louables services rendus»³. Le même jour⁴, un second acte stipule que la comtesse reçoit une somme sur les revenus de la châteltenie de Montluel pour compléter la première transaction⁵. A nouveau, rien n'est dit sur le Suaire. La locution énigmatique «contre services rendus» a fait supposer aux historiens du Saint Suaire que le linceul était au centre de l'échange, sans pour autant avoir d'indications plus précises. Plusieurs textes de

* Abréviations utilisées: AD = Archives départementales; AST, SR = Archivio di Stato di Torino, Sezioni riunite, camerale Savoia; inv. = inventaire; reg. = registre.

¹ W. ZURBUCHEN, *Le Saint Suaire à Genève en 1453*, «Bulletin de la société d'histoire et d'archéologie de Genève» 16 (1978), 3^e livraison, p. 255-284.

² U. CHEVALIER, *Etude critique sur l'origine du Saint Suaire de Lirey-Chambéry-Turin*, «Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers» 20 (1900), p. 144. A. PERRET, *Essai sur l'histoire du Saint Suaire du XIV^e au XVI^e siècle. De Lirey (Aube) à Chambéry*, «Mémoires de l'académie des sciences, belles lettres et arts de Savoie», VI^e série, 4 (1960), p. 49-121.

³ Le texte parle de Marguerite de Villarseyssel et de ses nombreux services en ces termes: «spectabiles et generosa consanguinea nostra [...] multa et laudabilia obsequia per eam nobis hactenus impensa» (AD Côte-d'Or, B8440).

⁴ Perret date erronément le document au 26 mars 1453 en suivant J. GARNIER, *Inventaire sommaire des archives départementales. Côte-d'Or, Série B, III, et IV*, Dijon 1873 (PERRET, *Essai sur l'histoire du Saint Suaire*, p. 87). L'original est bien daté du 22 mars 1453 et ceci est répété à plusieurs reprises, il n'y a donc aucun doute possible (AD Côte-d'Or, B8621).

⁵ AD Côte-d'Or, B8621 et PERRET, *Essai sur l'histoire du Saint Suaire*, p. 87.

dépenses enregistrés dans la trésorerie générale de Savoie nous permettent d'appuyer cette hypothèse en précisant quelque peu la chronologie qui entoure l'événement. Jusqu'à présent, rien ne semblait lier directement la venue de la comtesse de Villarseyssel aux Savoie: les registres du Conseil de Genève mentionnent des dons pour remercier Marguerite d'avoir apporté le Suaire et d'en avoir permis l'ostension; les autorités genevoises semblent ici les seules à être impliquées. Toutefois, la comptabilité savoyarde expose clairement qu'avant la première exposition du Saint Suaire, Marguerite de Villarseyssel et le duc Louis étaient en contact à Genève et que le linceul faisait partie de leurs préoccupations. En effet, un texte daté à Genève, du 25 février 1456⁶, stipule que le duc de Savoie rembourse Louis François, seigneur des Allymes⁷, conseiller ducal⁸, bailli de Valbonne et châtelain de Montluel, pour les dépenses qu'il a effectuées au nom du duc d'un montant de 60 francs et de 10 écus d'or. Le paiement est divisé en trois parties: 50 francs ont été versés au vénérable doyen et chapitre de Lirey⁹; 10 francs à Jean de Saint Germain, écuyer de la comtesse de Villarseyssel, et les 10 derniers écus d'or sont dédiés au règlement des frais de logement de la comtesse, lors de son séjour à Genève à l'auberge de la Clé. Tout en gardant la même discrétion qui entoure le Saint Suaire, le document mentionne que le séjour de la comtesse relevait de faits secrets: *secretis agibilibus*. La mention du paiement de 50 francs au chapitre de Lirey lie cependant avec certitude les «faits secrets» de la comtesse au Saint Suaire et aux Savoie. En effet, l'église collégiale de Lirey abrite le Suaire depuis 1354 environ, date de la donation de Geoffroy de Charny¹⁰, aïeul de la comtesse de Villarseyssel. Après de multiples vicissitudes qui ont déjà fait l'objet de recherches¹¹, les chanoines de Lirey confient, en 1418, la relique à Humbert de Villarseyssel, devenu seigneur du lieu par son mariage avec Marguerite de Charny, car leur église n'était pas à même de la protéger des dangers de la guerre de Cent Ans. Humbert s'engage à rendre le Saint Suaire à Lirey dès que les circons-

⁶ Cf. *annexe 2*.

⁷ Noble et puissant Louis François, seigneur des Allymes, est bailli de Valbonne et châtelain de Montluel en 1429-1430 (AD Côte-d'Or, B8596). Il est encore châtelain de Montluel de 1430 à 1435 (AD Côte-d'Or, B8597, B8598, B8599, B8600, B8601). Il le redevient en 1440, de même que bailli de Valbonne (AD Côte-d'Or, B8607) et ce jusqu'en 1444 (AD Côte-d'Or, B8608, B8609, B8610). Il est à nouveau institué châtelain de Montluel de 1446 à 1447 (AD Côte-d'Or, B8614). Après une nouvelle pause, il sera renommé de 1451 à 1454 tout en étant encore bailli de Valbonne (AD Côte-d'Or, B8619, B8620, B8621). Sa carrière semble plutôt confinée dans les frontières du duché. Nous ne l'avons en effet, jamais rencontré dans des ambassades qui se rendent vers les cours étrangères lors du dépouillement effectué dans le cadre de notre thèse, actuellement en cours sous la direction du Prof. A. Paravicini Bagliani, sur les «Voyages et voyageurs à la cour des comtes et ducs de Savoie, XIVe-XVe siècle».

⁸ «A nostre chier et bien ame et feal conseiller messer Loys Francois, seigneur des Allimes» (AST, SR, inv. 16, reg. 101 [1452], fol. 104v-106r). A cette occasion, il reçoit l'ordre de se trouver en armes à Moudon, le 22 août 1452, afin de veiller à la garde du Pays de Vaud. Il est ensuite envoyé à Nice pour être lieutenant du gouverneur. Il s'y rend le 27 août au 12 octobre 1452. Il rentre ensuite faire son rapport au duc à Genève et, le 15 octobre, il rentre chez lui. Le 19 octobre 1452, il reçoit une lettre close du duc afin qu'il prépare des victuailles pour son arrivée prochaine à Montluel, dans le cadre de son voyage vers le roi de France (AST, SR, inv. 16, reg. 101 [1452], fol. 86r).

⁹ Lirey, commune du canton de Bouilly, arr. de Troyes (Aube).

¹⁰ PERRET, *Essai sur l'histoire du Saint Suaire*, p. 61.

¹¹ PERRET, *Essai sur l'histoire du Saint Suaire*, p. 61-78.

tances le permettraient, toutefois, ce dernier meurt en 1438 alors qu'il détenait toujours le Suaire. Malgré les réclamations des chanoines de Lirey, la veuve garda le linceul, le considérant comme un bien de famille. En 1443, les chanoines de Lirey traduisent la comtesse devant le parlement de Dôle. Elle obtient cependant la garde du Suaire pendant trois ans, à la charge de payer annuellement au chapitre une somme pour la fabrique de l'église. Quatre ans plus tard, le chapitre de Lirey réitère ses poursuites car Marguerite n'a toujours pas restitué la relique. Alléguant le piteux état de l'église de Lirey et l'incapacité des chanoines de pouvoir garder sûrement le Suaire, Marguerite conclut un nouvel accord avec les religieux, le 18 juillet 1447, qui lui accordait un sursis de deux ans contre une rente annuelle. Ce terme expiré, un nouveau délai est encore concédé à la comtesse, le 6 novembre 1449, devant le prévôt de Troyes. Marguerite de Villarseyssel pouvait garder la relique pendant trois ans encore contre une rente annuelle de 50 livres tournois pour la réparation de l'église¹².

Cette longue digression sur le parcours du Saint Suaire nous amène au texte de la trésorerie générale. Le délai accordé par les chanoines de Lirey à la comtesse a expiré le 28 octobre 1452. Marguerite de Villarseyssel détient toutefois toujours le linceul en février-mars 1453. Le versement effectué par le duc de Savoie aux chanoines correspond exactement au montant de la rente annuelle réclamée par Lirey, 50 livres tournois¹³. Le duc essaie peut-être par ce paiement de calmer les revendications des chanoines, de permettre ainsi les ostensions à Genève ou en tout cas de temporiser pour que la comtesse ne se le voie pas enlever. Il ne saurait être question ici d'un achat de la relique aux chanoines étant donné que le Suaire est à nouveau réclamé à la comtesse après cette date¹⁴. En 1457, Marguerite sera d'ailleurs reconnue coupable et excommuniée par l'officialité de Besançon pour la non-restitution du linceul et l'absence de versement de deux termes de la rente annuelle¹⁵. Cette dernière précision se réfère peut-être au paiement effectué par Louis de Savoie en février 1453, qui pourrait constituer le seul des trois termes payés aux chanoines: il semble, en effet, établi que la comtesse de Villarseyssel n'a jamais rien versé à Lirey. En tout cas, les chanoines ne font aucune mention du duc de Savoie dans les revendications qu'ils adressent, à ce moment-là, à la comtesse au sujet du Saint Suaire¹⁶.

¹² PERRET, *Essai sur l'histoire du Saint Suaire*, p. 77-81.

¹³ Depuis Jean le Bon « franc » est synonyme de livre tournois (J. BELAUBRE, *Histoire numismatique et monétaire de la France*, Paris 1986, p. 144).

¹⁴ De plus, le Suaire est estimé à 800 ducats d'or par les chanoines de Lirey en 1458-1459 (CHEVALIER, *Etude critique sur l'origine du Saint Suaire*, p. 147).

¹⁵ PERRET, *Essai sur l'histoire du Saint Suaire*, p. 89 et CHEVALIER, *Etude critique sur l'origine du Saint Suaire*, p. 146, pièces justificatives W et X, p. XXXIII-XXXVI.

¹⁶ CHEVALIER, *Etude critique sur l'origine du Saint Suaire*, p. 147. Si les chanoines ne mentionnent pas le duc de Savoie lorsqu'ils réclament le Suaire à Marguerite de Villarseyssel alors qu'elle l'a déjà cédé, nous pouvons nous demander si le don de 50 francs fait à Lirey en février 1453 par l'entremise de Louis François, seigneur des Allymes, l'a été au nom de Louis de Savoie ou en celui de la comtesse. Ce n'est qu'après la mort de Marguerite en 1460 que les chanoines de Lirey se tournent vers le duc de Savoie pour être dédommagés. Le 6 février 1464, un accord stipule que le duc Louis donnerait une rente annuelle à percevoir sur les revenus du château de Gaillard, mais ce dernier meurt huit mois après. Ses successeurs ne donnèrent pas suite à cette décision (PERRET, *Essai sur l'histoire du Saint Suaire*, p. 90).

Mais revenons à Genève en 1453. Les égards du duc Louis pour la comtesse ne se limitent pas à ces seuls versements. D'autres dépenses sont faites à son intention, à nouveau par l'entremise du seigneur des Allymes. En effet, ce dernier reçoit la charge de tenir compagnie à Marguerite de Villarseyssel du 20 février au 12 mars, période où le duc quitte Genève pour Lausanne¹⁷, pour revenir ensuite à Genève. La dépense se monte à 20 écus¹⁸. Le 31 mars, le seigneur des Allymes est à nouveau défrayé pour les débours de la comtesse à Genève, selon les ordres du duc, de 10 écus neufs¹⁹. Louis de Savoie a donc pris en charge tous les frais du séjour de la comtesse à Genève et comme le mentionne Philibert Pingon, bien qu'il place cette rencontre à Chambéry, «le duc reçut la comtesse avec beaucoup de caresses et de civilité»²⁰. En effet, ce n'est pas moins de 151 florins que Louis de Savoie acquitte dans le cadre de la présence de Marguerite à Genève. La somme est clairement manifeste d'une attention particulière pour la comtesse ou pour sa relique.

Il est difficile d'établir le rôle du seigneur des Allymes dans la transaction et à quel titre il officie. Il a, en tout cas, pris une part active lors de la seconde ostension, car la ville de Genève le gratifie d'un florin du Rhin, le 20 mars 1453, alors qu'elle tenait à remercier Marguerite de Villarseyssel pour la peine qu'elle avait prise à permettre cette seconde exposition. La comtesse se voit donc remettre 6 écus d'or et son chapelain, un florin du Rhin, la même somme délivrée au seigneur des Allymes²¹. Ce qui est certain, c'est que ce sont les revenus d'une châtelainie de son bailliage, Miribel, qui sont cédés à Marguerite de Charny contre ses droits sur Varambon et pour la remercier de «ses services». En outre, cette inféodation est complétée par un autre versement de 100 florins par an²² prélevé sur la propre châtelainie du seigneur des Allymes, Montluel. La présence de Louis François auprès de Marguerite de Villarseyssel lors de son séjour genevois, plus d'un mois avant l'inféodation de Miribel, ainsi que le versement qu'il fait aux chanoines de Lirey autour du 25 février, implique sans doute que la venue de la comtesse à Genève avait comme but la remise du Suaire au duc de Savoie²³. S'il ne s'était agi que de l'inféodation de Miribel en

¹⁷ Le duc, la duchesse, la princesse Annabelle d'Ecosse et Marguerite de Savoie, promise du marquis de Montferrat, sont en effet à Lausanne pendant cette période. Le 9 mars 1453, des travaux sont effectués dans les chambres du couvent des Frères Mineurs de Nyon pour les accueillir alors qu'ils sont à Rolle et se dirigent vers Genève: «Le venredy IX jour du moys de mars lan mil IIIIc et LIII sensuyent les chouses que Thomas Jordain ha fait fayre a Nyon a loustel des freres meneurs du comandement de mon tresredoubte seigneur comme challys, fenestres, comme certaynes aultres menues chouses faictes en la chambre dudit monseigneur et de ma dame auquel lieu mon dit seigneur, madicte dame, la princesse et madame la marquise derayent venir logier en venant de Lausanne au partir de Roelle» (AST, SR, inv. 16, reg. 102 [1452-1454], fol. 181v). Le duc quittera Genève pour Thonon fin août-début septembre 1453 (AST, SR, inv. 16, reg. 102 [1452-1454], fol. 247r-248v).

¹⁸ Cf. *annexe 1*.

¹⁹ Cf. *annexe 5*.

²⁰ PH. PINGON, *Sindon evangelica*, Augustae Taurinorum 1581, cité par PERRET, *Essai sur l'histoire du Saint Suaire*, p. 82-83.

²¹ ZURBUCHEN, *Le Saint Suaire à Genève en 1453*, p. 268.

²² AD Côte-d'Or, B8621.

²³ Il n'est pas exclu, comme l'a avancé A. Perret, que Marguerite de Villarseyssel se soit aussi rendue à Genève pour émettre des prétentions sur les biens confisqués en Bresse à son neveu par alliance

échange de Varambon, le seigneur des Allymes n'aurait pas dû veiller en personne à verser les 50 francs aux chanoines de Lirey.

Quelques mois après cette mission, le fils du seigneur des Allymes, lui aussi nommé Louis François, sera mandé par le duc de Savoie auprès de Marguerite de Savoie, sœur du duc et épouse de Ulrich VII, comte de Wurtemberg²⁴. Il n'avait visiblement jusqu'alors jamais effectué de voyages à l'étranger pour le compte du duc. Les services rendus par son père sont peut-être à l'origine de cette distinction.

Le duc de Savoie était donc à Lausanne, nous l'avons vu, lors de la première ostension, mais se trouvait à Genève au moment de la seconde exposition que les sources genevoises situent avant le 20 mars, sans pouvoir être plus précises. Si nos documents ne mentionnent pas que Louis de Savoie ou son épouse se sont rendus à une des ostensions, la trésorerie générale fournit quand même quelques précisions supplémentaires. En effet, la comtesse de Genève, Annabelle d'Ecosse, fiancée de Louis, comte de Genève, fils du duc de Savoie²⁵, se rend par deux fois, le 17 mars²⁶ et le 19 mars²⁷, à une messe célébrée devant le Saint Suaire. En ces deux occasions, elle fait une aumône de cierges. Ces derniers sont du reste achetés chez le même apothicaire, Jean Ligoti, qui avait fourni le luminaire aux autorités genevoises lors de la première ostensions du Suaire²⁸. La seconde exposition a d'ailleurs lieu tout près de la résidence du duc, le couvent des Franciscains de Rive. Le retour en ville de Louis de Savoie et de son épouse (12 mars) précède de peu cette seconde ostension; le duc est peut-être à l'origine de ce déplacement qui rapproche la relique de son lieu d'habitation. Que seule Annabelle d'Ecosse se rende aux messes célébrées devant le Suaire tient peut-être au fait que le duc et la duchesse désirent rester discrets quant au futur changement de propriétaire du saint linceul, compte tenu de l'interdiction du trafic des reliques promulguée lors du IV^e Concile de Latran²⁹. La comtesse de

François de la Palud, seigneur de Varambon. Ce dernier avait été banni de Savoie en 1451 pour avoir organisé la tentative de meurtre contre Jean de Compeys en 1446. Ce n'est, en effet, qu'après la mort de Félix V, qui avait tenté de calmer les esprits, que le conseil ducal prononce le bannissement et la confiscation des biens des conspirateurs. Les conjurés firent appel au roi de France et au duc de Bourgogne. Sous la pression de ces derniers, et surtout de Charles VII, le duc Louis doit promettre, le 27 octobre 1452 à Cleppé, de restituer les biens de François de la Palud et d'annuler les condamnations. Le duc n'avait cependant aucune intention de maintenir sa parole et pour éviter la restitution des biens à François de la Palud, il les remet à la comtesse qui les lui cède contre Miribel (PERRET, *Essai sur l'histoire du Saint Suaire*, p. 86-89).

²⁴ Il reçoit pour ses dépenses 3 écus d'or le 26 octobre 1453 (AST, SR, reg. 102 [1452-1454], fol. 380r).

²⁵ Annabelle d'Ecosse a environ 17 ans à ce moment. Pour plus d'informations sur la princesse voir E. PIBIRI, *A la recherche d'une épouse. Ambassades et voyages autour des fiançailles d'Annabelle d'Ecosse et de Louis de Savoie, comte de Genève (1444-1445)*, dans *L'itinérance des Seigneurs (XIV^e-XVI^e siècles)*. Actes du colloque international (Lausanne et Romainmôtier, 29 novembre-1^{er} décembre 2001), éd. par A. PARAVICINI BAGLIANI - E. PIBIRI - D. REYNARD, Lausanne, à paraître en 2003 (Cahiers lausannois d'histoire médiévale, 34). Voir aussi E. PIBIRI, *Annabelle d'Ecosse, princesse déracinée. La rupture de ses fiançailles et son insoumission face à son renvoi de la cour de Savoie, 1455-1457*, en préparation.

²⁶ Cf. annexe 3.

²⁷ Cf. annexe 4.

²⁸ ZURBUCHEN, *Le Saint Suaire à Genève en 1453*, p. 266.

²⁹ Constitution 62 du IV^e Concile de Latran (V. SAXER, *Le suaire de Turin aux prises avec l'histoire*, «Revue d'histoire de l'Eglise de France» 76, 1990, p. 35).

Genève n'étant pas encore mariée à leur fils Louis, elle ne fait pas encore officiellement partie de la famille. La seule chose qui soit certaine c'est qu'il ne s'agit pas d'indifférence du duc face au Suaire, étant donné qu'avant le 25 février 50 francs ont été versés aux chanoines de Lirey. Louis et son épouse avaient peut-être déjà vu le linceul de manière privilégiée par l'entremise de la comtesse de Villarseyssel.

Il est aussi à remarquer que le chanoine Jean Renguis, qui a veillé à l'aumône de la comtesse de Genève lors de la messe du 17 mars célébrée devant le Saint Suaire, verra son destin lié à celui du linceul par sa nomination au rang de *custos* de la relique le 1^{er} mai 1455³⁰. Il veillera dès lors aux déplacements du Suaire à la suite de la famille ducal. Sa nomination est probablement précédée dans les faits car il est chargé, en 1454 déjà, du transport de la chapelle ducal lors des déplacements de la cour; le Suaire n'est toutefois jamais mentionné³¹.

Conclusion

Sans pour autant répondre à toutes les interrogations qui subsistent encore autour de l'acquisition du Saint Suaire par la Maison de Savoie, la trésorerie générale³² nous a permis d'établir que la comtesse de Villarseyssel et le duc Louis étaient bien en relation à Genève pour traiter du Suaire dès le mois de février 1453 et ceci avant les ostensions publiques du linceul. Le versement effectué aux chanoines de Lirey par l'entremise du seigneur des Allymes ne laisse aucun doute à

³⁰ Jean Renguis ou Ranguis est cleric de la chapelle ducal du 1^{er} mai 1450 au 1^{er} mai 1451 (M.-Th. BOUQUET, *La genèse savoyarde et les grands siècles musicaux piémontais*, Torino, Centro Studi Piemontesi, 1973, p. 11) et du 1^{er} mai 1453 au 30 avril 1454 (M.-Th. BOUQUET-BOYER, *Itinerari musicali della sindone. Documenti per la storia musicale di una reliquia*, Torino, Centro Studi Piemontesi, 1981 (Il Gridelino. Quaderni di studi musicali, 1), p. 10). Il est nommé *custos* du Suaire le 1^{er} mai 1455 (BOUQUET-BOYER, *Itinerari musicali della sindone*, p. 10 et M.-Th. BOUQUET-BOYER, *Musica e musicisti intorno alla Sindone*, dans *Il Potere della devozione. La Sindone e la Biblioteca Reale di Torino*, Milano 2000, p. 110). Le 2 juin 1488, il reçoit deux écus en récompense de deux voyages qu'il avait faits de Turin à Savigliano en Piémont pour porter le Saint Suaire (PERRET, *Essai sur l'histoire du Saint Suaire*, p. 91-92).

³¹ «Die terciã augusti [1454] domino Johanni Ranguisii, capellano capelle domini, /242v/ pro conduci seu vehi faciendo certa bagagia dicte capelle super duobus curribus a Chamberiaco Annessiacum: II florenos I denarius grossus» (AST, SR, inv. 16, reg. 103 [1454-1455], fol. 242r-v). «Sy sensuyent seux qui ont amene le bagage de montresredoubte seigneur monseigneur le duc dernierement venu de Gais /258v/ jusque a Marlie, et semblablement le bagage de ma tresredoubte dame madame la duchisse et aussi le bagage de puis Gais jusque a Cusie et son sy desot nomme lesdis charrotons et son convoye de Gais jusque audit Cusie pour Fransois le chambrier et pour messer Johan de la chapelle [...]» (AST, SR, inv. 16, reg. 103 [1454-1455], fol. 258r-v). Jean Renguis avait l'expérience nécessaire pour veiller au transport de la chapelle et du Suaire, car en 1451, il gère déjà l'acheminement de la chapelle ducal lors des déplacements du duc (AST, SR, inv. 16, reg. 99 [1451-1452], fol. 355r-v, 356r-358r). Il est aussi chargé de veiller aux trésors de la chapelle: «Libravit Johanni Raynguy, clerico capelle domini, et fratri Johanni, etiam clerico, pro eorum expensis factis et fiendis Burgi ubi remanserunt custodes thesauri dicte capelle» (AST, SR, inv. 16, reg. 99 [1451-1452], fol. 451r).

³² Les registres de la trésorerie générale de Savoie pour les années 1451-1454 ont été dépouillés dans leur intégralité, mais ils ne contiennent aucun autre texte concernant le Saint Suaire. Il s'agit des registres: AST, SR, inv. 16, reg. 99 (1451-1452); reg. 100 (1452); reg. 101 (1452); reg. 102 (1452-1454); reg. 103 (1454-1455) et reg. 104 (1454-1455).

ce sujet. Il en va de même des nombreux égards dont le duc entoure Marguerite de Villarseyssel et de la prise en charge de tous ses frais de séjour sous la houlette de l'omniprésent Louis François des Allymes, bailli de Valbonne et châtelain de Montluel. L'activité de ce dernier autour du Suaire est aussi relevée par les autorités genevoises qui le gratifient d'un florin lors de la seconde ostension dont nous avons pu établir qu'elle s'est déroulée, en tout cas, du 17 au 19 mars 1453. C'est d'ailleurs lors de sa permanence à Genève auprès de la comtesse de Villarseyssel que l'inféodation de la châtelainie de Miribel a lieu contre la cession de ses droits sur Varambon et pour ses énigmatiques «services rendus». Le seigneur des Allymes est sans doute le chaînon qui nous manquait pour relier cette transaction au Saint Suaire. En effet, c'est bien sur une châtelainie de son bailliage – Miribel – et sur sa propre châtelainie de Montluel que sont prélevés les fonds destinés à l'arrangement conclu entre le duc de Savoie et la comtesse Marguerite. L'engagement manifesté par Louis François lors de la présence du linceul à Genève, en février et en mars 1453, est trop important pour qu'il s'agisse d'une simple coïncidence.

Le Saint Suaire est donc visiblement entré en la possession du duc de Savoie après la dernière ostension du 25 mars 1453. La comptabilité savoyarde ne divulgue rien sur la permanence du linceul chez les Franciscains de Rive, où le duc et sa famille résident jusqu'à la fin août de la même année. Nous pouvons seulement relever de nombreuses messes célébrées dans le couvent des Frères Mineurs en la présence du duc, de son épouse, de tous leurs enfants et de leurs futurs conjoints, dès le 8 avril. Il est impossible d'en dire plus car les textes ne mentionnent pas le Suaire, nous savons seulement qu'il s'agit de *messe nove* qui ont lieu les 8 et 25 avril et les 1^{er} et 6 mai 1453³³. Ces messes sont célébrées notamment par Pierre Lynardière, ténor de la chapelle ducale³⁴. Annabelle d'Ecosse avait assisté à deux messes célébrées devant le Suaire les 17 et 19 mars 1453: il est plus que plausible de supposer que la famille ducale ait fait de même une fois entrée en possession du saint linceul. Le Suaire allait, en effet, devenir le centre d'intérêt de la chapelle musicale ducale³⁵ et la relique la plus précieuse de la dynastie³⁶.

EVA PIBIRI

³³ AST, SR, inv. 16, reg. 102 (1452-1454), fol. 351v-352r, 483v-484r.

³⁴ BOUQUET, *Le genèse savoyarde*, p. 11 et BOUQUET-BOYER, *Itinerari musicali della sindone*, p. 10. Nous n'avons pu identifier les autres personnes qui célèbrent ces messes: Jean Galliocti du règne de Chypre, dom Pierre Bovin et frère Jaquemin (?). Ils ne font pas partie de la chapelle ducale (voir à ce sujet les ouvrages de M.-Th. Bouquet-Boyer cités à la note 30). De même, nos recherches dans l'obituaire des Frères Mineurs de Genève n'ont rien donné (J.-F. GONTHIER, *L'obituaire des cordeliers de Genève*, «Mémoires et documents publiés par l'académie salésienne» 27, 1904, p. 235-257; L. BLONDEL, *Notes sur le couvent de Rive*, «Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève» 5, 1932, p. 286-303; J.-E. GENEQUAND, *Couvent des franciscains de Genève*, dans *Der Franziskusorden: die Franziskaner, die Klarissen und die regulierten Franziskaner-Terziarinnen in der Schweiz*, éd. K. ARNOLD ET AL. *Die Minimen in der Schweiz*, éd. H. VONLANTHEN, red. B. DEGLER-SPENGLER, Berne 1978 [Helvetia sacra, V,1], p. 370-380).

³⁵ BOUQUET-BOYER, *Itinerari musicali della sindone*, p. 7; BOUQUET-BOYER, *Musica e musicisti intorno alla Sindone*, p. 110.

³⁶ A. FABRE, *Trésor de la Sainte Chapelle des ducs de Savoie au château de Chambéry d'après des inventaires inédits des XVe et XVIe siècles. Etude historique et archéologique*, Lyon 1885, p. 55 et 90.

ANNEXES

1

Remboursement des dépenses effectuées par Louis François, seigneur des Allymes, pour avoir veillé sur la comtesse de Villarseyssel et avoir pris en charge ses dépenses à Genève pendant l'absence du duc Louis de Savoie.

Genève, 20 février 1453-12 mars 1453

AST, SR, inv. 16, reg. 102 (1452-1454), fol. 242r-v

Libravit supradicto domino Francisci, domino Alemorum, quos dominus sibi realiter donavit in satisfactionem expensarum per eum in civitate Gebennarum factarum associando comitissam Villarii Seysselli, videlicet a die vicesima mensis februarii anni subscripti, qua dominus separavit ab eadem civitate eundo Lausannam, usque ad diem duodecimam mensis martii eiusdem anni, qua redeundo Gebennas dominus ibidem applicuit, ut per licteram domini de testimonio premissorum cum mandato solvendi et habita confessione de recepta allocandi dicto thesaurario directam, datam Gebennis die decima quarta mensis marcii anno Domini millesimo quatercentesimo quinquagesimo tercio quam reddit sigillo domini sigillatam et manu Francisci Fabri, eius secretarii, signatam cuius pretextu allocantur (*sic*) sibi quantitas subscripta etiam et per confessionem quantitatis subscripte per dictum dominum Alemorum a dicto thesaurario pro premissis habite receptam sub anno proxime dicto et die quindecima mensis marcii /242v/ a tergo dicte lictere domini scriptam et manu Petri de Muris, notarii, signatam: XX scuta auri ad XXII.

2

Remboursement des sommes versées par Louis François, seigneur des Allymes, au nom du duc Louis de Savoie, aux chanoines de Lirey, à l'écuyer de la comtesse de Villarseyssel et à l'aubergiste de la Clé à Genève pour les frais du séjour de la comtesse de Villarseyssel dans son établissement.

Genève, 25 février 1453

AST, SR, inv. 16, reg. 102 (1452-1454), fol. 241v-242r

Libravit domino Ludovico Francisci, domino Alemorum, militi, sexaginta franchos auri ad XVI denarios grossos pro quolibet, nomine domini expeditos; primo quinquaginta franchos venerabilibus decano et capitulo de Lirey, decem franchos Johanni de Sancto Germano, scutifero domine Villarii Seysselli. Item ex alia parte decem scuta auri pro solvendo expensam in hospitio Clavis civitatis Gebennensis per dominam Villarii Seysselli ibidem stando, negociando pro nonnullis secretis agibilibus factam ut per licteram domini de testimonio premissorum cum mandato solvendi et habita confessione de recepta allocandi die vicesima-

quinta februarii anno Domini Mo IIIc quinquagesimo tercio quam reddit /242r/ sigillo domini sigillatam et manu de Clauso, eius secretarii, signatam cuius pretextu allocantur sibi predicti quantitates ad subscriptam ascendentes etiam et per confessionem earundem quantitatum per dictum dominum Franciscum, dominum Alemorum, a dicto thesaurario pro premissis habite, receptam sub anno proxime dicto et die vicesimaquinta mensis februarii a tergo dicte lictere domini scriptam et manu Rumellet, notarii, signatam et de quibus ipse dominus Alemorum computo debbit: LX franchos ad XVI et X scuta auri ad XXII.

3

Annabelle d'Ecosse, fiancée de Louis, comte de Genève, fils du duc de Savoie, assiste à une messe célébrée devant le Saint Suaire.

Genève, 17 mars 1453

AST, SR, inv. 16, reg. 102 (1452-1454), fol. 480v

Libravit supra dicto Johanni Ligocti, apothecario³⁷, pro quinque facibus ab eodem emptis videlicet quatuor ex eisdem pro obitu illustris bone memorie domini comitis Gebennensis ultimo deffuncti³⁸ in servicio diutius applicando anno quolibet fieri solito, unam ex dictis quinque facibus pro oblationibus illustris domine comitisse Gebennensis fiendis in Sancto Sudario ex voto etc. ponderantibus insimul quatuordecim libris ad rationem trium denariorum oboli grossorum pro qualibet libra expedita domino Johanni Renguisii, capellano, causa premissa die decima septima mensis marcii anno quo supra: IIII florenos I denarium grossum parvi ponderis.

4

Annabelle d'Ecosse, fiancée de Louis, comte de Genève, fils du duc de Savoie, assiste à une messe célébrée devant le Saint Suaire.

Genève, 19 mars 1453

AST, SR, inv. 16, reg. 102 (1452-1454), fol. 481r

Libravit Johanni Ligocti, apothecario, pro duobus cereis ab eodem emptis pro illustrissima domina comitissa Gebennensi et eius oblationibus fiendis in missa hac die celebrata coram Sancto Sudario, ponderantibus duabus libris ad rationem trium denariorum oboli grossorum pro qualibet libra expedita hac die decimanona marcii millesimo quatercentesimo quinquagesimo tercio (*blanc*) eius camerario: VII denarios grossos.

³⁷ De Genève.

³⁸ Philippe, comte de Genève, fils d'Amédée VIII, mort à Genève le 3 mars 1444. Enterré à Hautecombe le 7 mars. Une nouvelle cérémonie de funérailles a lieu à Hautecombe le 23 février 1445 (B. ANDENMATTEN - L. RIPART, *Ultimes itinérances. Les sépultures des princes de la Maison de Savoie entre Moyen Age et Renaissance*, dans *L'itinérance des seigneurs, (XIVe-XVIe siècles)*, à paraître en 2003.

Remboursement des sommes versées par Louis François, seigneur des Allymes, au nom du duc Louis de Savoie, pour les frais du séjour de la comtesse de Villarseyssel à Genève.

Genève, 31 mars 1453

AST, SR, inv. 16, reg. 102 (1452-1454), fol. 242v

Allocantur sibi quos solvit et libravit spectabili domino Ludovico Francisci, domino Alemorum, militi, et hoc in exonerationem expensarum per magnificam dominam comitissam Villarii Seysselli Gebennis de precepto illustrissimi domini nostri factarum ut apparet per eius rotulum dicte expense eidem domino nostro duci traditum ut per notam instrumenti de testimonio premissorum confessioneque recepta quantitatis subscripte per dictum dominum Alemorum ab eodem thesaurario manibus nobilis Francisci Fabri, ducalis secretarii, solventis de precepto magnifici domini Jacobi, ex comitibus Vallispergie, cancellarii Sabaudie, receptam sub anno Domini millesimo IIIIc quinquagesimo tercio et die ultima mensis marcii manu Johannis Richardi, notarii, signatam: X scuta auri novos que quantitas allocatur sibi vigore et per liceram domini thesaurario, prefatis domino presidenti et magistris camere computorum domini directam de mandato dictam quantitatem eidem thesaurario in presenti computo intrandi et indifficiliter allocandi, datam Gebennis die octava mensis maii anno Domini millesimo IIIIc quinquagesimo tercio quam reddit superius designate instrumenti note annexam sigillo domini sigillatam et manu Laborier, eius secretarii, signatam: X scuta auri novos ad XXII.